



COUPE DE LIGUE REGIONALE PDL

PUPILLES / BENJAMINS Individuels et Equipes

Para-karaté

KATA (Division 1 & 2)

Date : Samedi 18 JANVIER 2025

Lieu : 10, avenue Massabielle 85500 LES HERBIERS

BILLETERIE : 4€

*Gratuit pour les moins de 12 ans et sur présentation de la carte fédérale pour les dirigeants et professeurs



DATE LIMITE INSCRIPTION : LUNDI 13 JANVIER 2025

La validation des pré-sélectionnés se fait par les clubs (<https://www.ffkcompetition.fr/>)

HORAIRES DES CONTRÔLES :

Contrôle	Catégorie
09h00 à 09h30	Benjamines / Benjamins
10H45 11H00	EQUIPE MIXTE PUPILLE BENJAMIN
11h00 à 11h15	PARA KARATE M/F
13h30 à 14h00	Pupilles Filles / Pupilles Garçons

Chaque compétiteur PARA KARATE doit présenter un formulaire de notification MDPH.

DÉBUT DE LA COMPÉTITION 09H45

A LA FIN DE CHAQUE CATEGORIE : Remise des médailles

09h15 : Briefing des Coaches

AUTORISATION À PARTICIPER - La compétition individuelle est strictement réservée aux compétiteurs ayant participé aux Coupes Départementales.

Pupille benjamins sous forme de Div1 et Div 2.

Equipe avec repêchage classique.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE NE SERA ACCEPTEE AUCUNE VALIDATION NE SERA EFFECTUEE SUR PLACE

En cas de difficultés merci de contacter la Ligue Regionale Pays de Loire de Karaté par mail : secretariatliguepdl@orange.fr

COUPE Régional Kata PARA KARATÉ

Le **SAMEDI 18 Janvier 2025**

Prérequis : - Être en situation de handicap et avoir un taux de handicap égal ou supérieur à 50% justifié par un document de la M.D.P.H.

- Justifier de deux licences
- Avoir un certificat médical à la pratique du karaté

Deux catégories :

1. **Handisport** : handicap moteur
 - a. Karatéka en fauteuil roulant manuel
 - b. Karatéka sans fauteuil
2. **Sport adapté** : handicap mental et psychique
 - a. Karatéka seul
 - b. Karatéka accompagné

Inscription et vérification : 1h avant le début de la compétition.

1. Pour s'inscrire il faut présenter : 2 timbres de licences, un certificat médical et un certificat de la MDPH justifiant le taux de handicap.
2. Est à privilégier en ligne par le club. Le délai de clôture sur place est le 12/03/2022 à compter de 11h30
3. Une inscription manuscrite peut être faite avant la compétition. Venir avec tous les papiers requis dès le début de l'ouverture des inscriptions.
4. Si le sportif, pour son inscription est accompagné, par un représentant légal ou accompagnant, ce dernier devra justifier de son état auprès du responsable para-karaté.

Le coach : L'échauffement sera fait par les coaches des différents clubs.

Il devra porter un survêtement pour le différencier des compétiteurs.

Les familles et/ ou accompagnants devront rester dans les gradins.

Les arbitres : Les arbitres sont les mêmes que pour les valides et restent juge de leur décision.

Espace de compétition : Pour la catégorie fauteuil, un espace sans tatami sera aménagé.

Repas : Les karatékas ou les accompagnateurs devront prévoir leur repas et leur boisson (*sous réserve des règles sanitaires applicables le jour de la compétition*).

Photos : Lors de la remise de médailles des photos sont faites par la Ligue et/ou pendant la compétition sauf opposition du karatéka ou de son représentant légal. A signaler avant la compétition.

*si une catégorie n'a pas été prise en compte, cette dernière pourra être rajoutée à partir du moment où l'inscription s'est faite dans les délais prescrits.

Exemple : handicap visuel, troubles cognitifs, Syndrome de Down, auditif.